

Association cour et passage des Petites-Écuries.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU SAMEDI 5 AVRIL.

10 personnes présentes de la cour au bar le Napoléon, des immeubles n° 1, 5, 14, 11, 16, 20 et 22.

Cette réunion de reprise de l'association avait pour but de faire un tour d'horizon de la Cour après plus d'un an d'inactivité.

PROBLÈME DES BARS

— De nombreux points ont été abordés lors de cette réunion. Mais le problème majeur, qui a occupé la majorité des débats, fut, au vu des présents, celui des nuisances sonores des bars situés entre les n°3 et 6 de la Cour : le Tribal Café, La Chope et le Bleu Cerise.

Ce problème ne peut pas être l'unique préoccupation de l'ACPE. Les autres personnes non concernées expriment leur solidarité. Il est proposé de réunir un groupe de travail à ce sujet qui rassemble les personnes plus concernées.

Un mémo complet concernant les bars, reprenant tous les arguments dans le détail, va être rédigé et diffusé à l'attention de tous.

Éléments nouveaux : cette année, avec la loi d'interdiction de fumer, s'ajoute encore une nuisance sonore supplémentaire des 3 bars : le Tribal-Café, la Chope et le Bleu Cerise. Des groupes de clients, qui peuvent aller jusqu'à 10 personnes et plus environ par établissement certains soirs, stagnent en fumant sur le trottoir entre 23h et 2h du matin. Cela en faisant du bruit : rires, éclats de voix, discussion enflammée, amplifiée par l'alcoolisation des clients de ces bars à bière. Un tapage durant des heures, bien au-delà des normes. Et ce qui reconstitue, de fait, des terrasses après 23h.

La Chope est particulièrement concernée. Étant ouvert sur la rue chaque fois qu'il ne fait pas froid, cet établissement se transforme en une terrasse entière en fait, (et devrait donc fermer totalement à 23 heures). Sans oublier aussi que, le soir, après les horaires des services municipaux de contrôle des terrasses, une rangée de tables est ajoutée dehors, en extension illégale.

Ce problème des bars a deux volets 1) le non-respect des règles et lois. Les établissements responsables sont à chaque fois et souvent en infraction. (Décret bruit de voisinage et règlements) Nous demandons donc l'application de la loi, sans délai. (Police, Préfecture). 2) à moyen terme, le développement et de la multiplication des établissements. Ce qui est un droit, mais doit être contenu et freiné par la municipalité en raison du droit des riverains. Par des dispositions et aménagement spécifiques à la Cour et par la préemption des baux et des murs des rez-de-chaussée concernés, par la SEMAEST par exemple. (Mairie)

Aujourd'hui, la cohabitation des riverains avec les bars à bière, ici, après 5 ans s'avère impossible. Nous réclamons donc des aménagements durables de la cour et des dispositions, de la part des pouvoirs publics pour rétablir un environnement raisonnable et partagé, en accord avec le lieu, et dans le respect de chacun. En premier lieu, celui des riverains, de leur sommeil, qui est un besoin vital. C'est notre droit le plus élémentaire de demander ça.

Bien entendu, ce problème se pose le soir, la nuit. Surtout après 21h ou 22h. La journée, c'est autre chose : d'une part, le bruit est ressenti différemment, et ensuite la Cour est effectivement calme, sans grosse activité, donc agréable.

« Ce que vous voulons, c'est un petit café sympa en bas de chez nous. Non pas 3 ou 4. Et sympa avec les riverains ! » Sur 13 commerces dans la cour, il y a 10 bars cafés restaurants, (11 ?). C'est excessif. « On n'échange pas notre sommeil contre leur chiffre d'affaires. »

UNE RÉUNION EN MAIRIE, avec le Maire et les élus, est demandée à ce sujet, avec la présence de la Police, le plus rapidement possible.

AMÉLIORATIONS ENVISAGÉES : Une solution envisagée est l'implantation massive de plantations dans la cour. Un embellissement qui a la qualité acoustique d'absorber (un peu) le bruit. Et le quartier a besoin d'espaces verts.

— ENTRETIEN AVEC le gérant du Passage (Paulo) qui a ouvert le 1er mai une épicerie au n°6. Il vient à la fin de la réunion exposer son projet. La question lui est posée sur l'activité du nouveau lieu. Va-t-elle être ouverte le soir ? Le gérant nous indique qu'il a aussi une vie de famille et qu'il entend donc fermer vers 18h ou 20h. Qu'il s'agit d'une épicerie fine et non d'un restaurant ou d'un bar. Qu'il servira a quelques tables à midi. Les personnes présentes approuvent et lui indique que, si cette activité se pratique en journée, elle sera la bienvenue, mais en revanche si elle s'oriente vers le soir et augmente encore le volume des fréquentations, le volume sonore, des 3 bars cafés restaurants (si elle s'avère être une activité de café restauration déguisée), elles s'opposeront à cette activité.

Le gérant parle d'animation et d'événement, nous lui faisons part de notre nette appréhension à ce sujet. La cour n'a pas besoin d'animation, elle a un besoin urgent de calme.

On rappelle, à propos des cafés, que le café kurde, au n°8, et aussi au n° 9 ter, ne pose aucun problème de bruit. Idem pour la brasserie Flo dont la terrasse est discrète. (un problème de bruit néanmoins, après le service).

(à suivre dans le mémo complet sur les bars)

AUTRES POINTS

LE PORCHE CÔTÉ RUE D'ENGHIEN

L'association invite à lancer une pétition réclamant la destruction de la verrière. Car tant qu'elle sera là, elle sera source d'insalubrité en garantissant (même réhabilitée) un coin sombre, mal aéré, un abris de fortune, un dépôt d'ordures facile, urines et excréments, etc... Elle avait son utilité du temps de Parisien Libéré. Et c'est une idée reçue qu'elle joue un rôle dans la structure de l'immeuble. Ce passage public doit être découvert.

INSALUBRITÉ AU N°1 ET 2

Insalubrité des n°1 et n°2. La jardinière du n°1 semble être à l'abandon. Pourquoi ? Nous demandons qu'elle soit restaurée (et qu'on fasse preuve de bon sens à son égard). Elle est utile, on n'a pas besoin d'un prototype qui ne marche pas (?). Pour cette partie de la Cour, il est étonnant que les riverains des n°1 et 2 laissent leurs pas-de-porte, dans un état de

décrépidité et de nuisances conjuguées. Comment font-ils ? L'ACPE dispose de plantes à installer dans ce coin sensible. Mais sans la participation active des habitants concernés, cela ne peut se réaliser. L'association n'est pas prestataire de service.

Il serait bon aussi que la copropriété du n°2 et le café Reilhac, modifient les deux margelles qui font office de bar (de bodega).

Sans oublier que les pouvoirs publics sont, au premier chef, responsables de l'organisation et aménagement de l'espace publique.

PASSAGE DES PETITES-ÉCURIES Concernant le passage des Petites-Écuries, c'est un peu le même problème. Aucune personne ne se manifeste pour améliorer ce lieu privé et limite insalubre. Détritus, ordure sauvage, rats, nourriture pour les rats... Il est possible d'installer des plantes sur les plots d'aération, de réaliser des décorations, d'installer un panneau d'affichage libre pour qu'il n'y ait pas de l'affichage sauvage à n'importe quel endroit. Et l'égout côté rue des PE devrait être restauré durablement.

La réalité de ses trois extrémités de la cour et passage, semble dénoter un état de découragement général des habitants et même de la municipalité. Avec l'idée reçue qu'il est impossible que cela change. C'est faux, ce n'est pas une fatalité. Cela demande des efforts de tous, de l'écoute, de la concertation, de la négociation, de la coordination et de la répression. Et du bon sens !

JARDIN DU N°14. L'association appelle encore une fois les copropriétaires du n°14, de jardiner et cultiver leur jardin privé au coin du passage. Pour l'embellissement du lieu, pour tous, à commencer par eux-mêmes. Et pour que cesse à terme le pullulement des rats, les jets de détritus (et de nourriture pour les rats !), et la mauvaise impression de cet endroit.

Ce qui est peu onéreux en regard d'un budget de copropriété.

(après cette réunion, un nouveau propriétaire au 14 se signale et se montre motivé pour faire quelque chose pour le jardin)

2 ROUES SUR TROTTOIR

Des personnes s'expriment sur le grand nombre de 2 roues stationnés sur le trottoir : étant donné le nombre élevé de 2 roues motorisées, en stationnement sur les trottoirs, 1 ou 2 parkings sont demandés au milieu de la cour. Ou bien des marquages d'emplacements pour regrouper au moins les deux roues, autant que possible. La cour n'est plus un parking voiture. C'est tant mieux. Autant faire qu'elle ne devienne pas un parking motos non plus.
